Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_041-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_041

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Concours des jeunes entreprises innovantes - Dracinnove 2018

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_041-DE

En 2013, la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a lancé le concours Dracinnove pour accompagner le développement de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises du Pôle Economique Chabran.

Ce concours gratuit est ouvert à tous les créateurs d'entreprises majeurs qui sont en cours de création ou dont les entreprises sont créées depuis moins de 3 ans .

Les objectifs de cet événement sont :

- promouvoir l'outil Pépinière-Hôtel d'Entreprises,
- identifier des porteurs de projets,
- accueillir des activités naissantes à forte valeur ajoutée,
- accompagner les créateurs d'entreprises.

La cible est «la jeune pousse» issue des secteurs tertiaires dont la Défense/Sûreté, le Numérique, le Développement Durable, l'Agritourisme/Tourisme, la Santé/Bien-être … endogène et exogène à la Dracénie.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de lancer, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, l'Union Patronale du Var, la Chambre de métiers et de l'artisanat délégation du Var, le concours Dracinnove 6ème édition du 1er juin 2018 au 30 novembre 2018, avec une remise des prix prévue en début d'année 2019.

L'édition 2018 du concours propose 3 prix :

- 1er lauréat : un hébergement gratuit de deux ans dans un bureau au sein de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises,
- 2ème lauréat : un hébergement gratuit d'un an dans un bureau au sein de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises,
- 3ème lauréat : Prix « Coup de cœur du jury », destiné à récompenser un créateur d'entreprise dont le projet ne serait pas encore finalisé mais prometteur, et qui lui permettra de disposer de 384 heures gratuites dans le bureau équipé mutualisé, afin de finaliser son projet dans un environnement économique favorable.

Les lauréats bénéficieront également d'un plan communication dans Dracénie Mag, d'un reportage vidéo sur Dracénie News et sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

En complément de ces prix proposés par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, les partenaires s'engagent à :

- Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var :

Un accès gratuit à l'offre de service de l'espace entreprendre et une mise en réseau via les Speed Business Meeting, la plateforme collaborative Var-ecobiz, le réseau d'entrepreneurs locaux, l'e-communauté des acteurs économiques du Var.

- Pour l'Union Patronale du Var :

Un accès à l'ensemble des services de l'UPV pour un an (cotisation gratuite), un article dans Var Entreprises, du référencement sur www.placedemarche.biz, des invitations aux évènements "réseaux" de l'UPV : Happy Hours Business, UP Morning, UP Afterwork...

- Pour la Chambre de métiers et d'artisanat délégation du Var :

Un accompagnement personnalisé au démarrage de l'activité du chef d'entreprise par la mise en place de méthodes et d'outils de pilotage ainsi qu'une mise à l'honneur sur les supports de communication (portrait dans le magazine «le monde des artisans», sur le site Internet et la page

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_041-DE

Facebook de la CMAR).

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 27 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les prix proposés notamment en ce qu'ils emportent la gratuité de deux bureaux et d'un poste au sein de l'espace mutualisé pour un volume de 384 heures,
- approuver le règlement du concours,
- autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre du concours.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.